



International
Statistical
Institute

DÉCLARATION D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

17 juillet 2023
Ottawa, Canada

*Le texte de référence est
la version originale en Anglais*

International Statistical Institute - Permanent Office
P.O. Box 24070
2490 AB The Hague
The Netherlands
<https://isi-web.org>

Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut International de Statistique

PRÉAMBULE, VALEURS, PRINCIPES ET CONTEXTE

Davantage d'informations sur le contexte et des références bibliographiques sont disponibles en langue anglaise sur le site de l'IIS : <https://isi-web.org/declaration-professional-ethics> 3

Préambule.....	4
Les valeurs professionnelles partagées	6
Les principes éthiques.....	8
Note de contexte	10

Davantage d'informations sur le contexte et des références bibliographiques
sont disponibles en langue anglaise sur le site de l'IIS :
<https://isi-web.org/declaration-professional-ethics>

PRÉAMBULE

La déclaration de l'Institut international de statistique sur l'éthique professionnelle consiste en l'énoncé de valeurs professionnelles partagées et d'une série de principes éthiques qui en découlent.

Dans le cadre ce document, la définition des statisticiens va bien au-delà de ceux qui sont titulaires d'un diplôme dans ce domaine, pour inclure le large éventail des producteurs et utilisateurs de données et outils statistiques. Les statisticiens travaillent dans des contextes économiques, culturels, juridiques et politiques variés, chacun d'entre eux influençant le choix et la focalisation du travail statistique. Ils travaillent également dans l'une des différentes branches de leur discipline, chacune impliquant ses propres techniques et procédures et, éventuellement, sa propre approche éthique. De plus, ils contribuent au développement de logiciels reposant sur des méthodes statistiques dont les outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique (machine learning). Pour tous les champs de leur expertise, les principes éthiques des statisticiens sont une composante à part entière de leur compétence professionnelle et doit être une composante de l'ensemble de leur formation.

Les statisticiens travaillent dans divers domaines tels que l'économie, la psychologie, la sociologie, la médecine, l'intelligence artificielle, dont les praticiens ont (ou n'ont pas) des règles éthiques professionnelles propres susceptibles d'influencer leur conduite. Dans un même environnement et une même branche des statistiques, les individus peuvent aussi être confrontés à des situations et contraintes variées qui soulèvent des questions éthiques.

Le but de la présente déclaration est de permettre aux choix éthiques personnels du statisticien de reposer sur une connaissance de valeurs et d'expériences partagées, plutôt que sur des règles rigides imposées par la profession. La déclaration cherche à présenter les principes largement partagés par la profession de statisticien et à identifier les facteurs qui font obstacle à leur mise en œuvre. Elle reconnaît que l'application d'un principe peut aller à l'encontre de l'application d'un autre, que les statisticiens - comme d'autres groupes professionnels - ont des obligations concurrentes qui ne peuvent pas toutes être remplies simultanément. Ainsi, les statisticiens devront parfois faire des choix entre les principes. La déclaration ne cherche pas à résoudre ces choix ou à établir des priorités entre les principes. Elle offre plutôt un cadre dans lequel le statisticien consciencieux devrait pouvoir travailler aisément. Il est impératif que tout écart par rapport au cadre de principes soit le résultat d'une démarche consciente et pas de l'ignorance.

La raison d'être de la déclaration est en premier lieu de nature informative et descriptive plutôt qu'autoritaire ou normative. En second lieu, elle est conçue pour pouvoir s'appliquer autant que faire se peut à des champs larges et évolutifs de méthodologies et d'applications de la statistique. C'est la raison pour laquelle ses dispositions sont exprimées de façon assez générale. Troisièmement, même si les principes sont formulés de façon à s'appliquer très largement aux décisions, donc au-delà des questions qu'elle mentionne spécifiquement, cette déclaration ne peut en aucune façon prétendre à couvrir exhaustivement les situations rencontrées. Elle est écrite sachant qu'il sera nécessaire de la mettre régulièrement à jour et de l'amender pour tenir compte, d'une part, des nouveaux développements affectant la production d'information et les outils techniques qu'utilisent les statisticiens et, d'autre part, les usages (et donc mauvais usages) des statistiques produites. La production croissante de données numérisées ainsi que les mises à disposition par une myriade d'entités privées et publiques, la possibilité de les utiliser pour répondre à des besoins statistiques, constituent un phénomène majeur qui conduit à réévaluer la Déclaration pour y introduire les amendements nécessaires¹². Quatrièmement, les valeurs et les principes ainsi que les commentaires qui les éclairent s'inscrivent dans les règles et normes générales, écrites ou non, comme le respect des lois ou l'obligation de probité professionnelle. Dans ce cadre, la déclaration se limite autant que faire se peut à ce qui est d'intérêt spécifique au travail statistique.

¹ - Les données numérisées sont souvent des ensembles volumineux et complexes et la façon dont elles ont été générées peut ne pas être connue. Dans le même temps, la capacité de calcul s'est considérablement accrue, permettant l'utilisation de techniques informatiques intensives telles que l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle, ce qui soulève de nouvelles questions éthiques pour les statisticiens, les data scientists et la société dans son ensemble.

² - Avec l'extension rapide de l'inclusion des statistiques dans des secteurs d'activité émergents, il y a des situations où il est souhaitable de développer, en collaboration avec d'autres domaines d'expertise qui contribuent à cette émergence, des composantes spécifiques du cadre éthique répondant aux questions soulevées, afin de fournir une orientation partagée. L'intelligence artificielle en est un exemple.

Bien que cela ne soit pas traité explicitement, les Principes reflètent les obligations et les responsabilités des statisticiens - y compris dans les conflits qui peuvent en résulter - vis-à-vis des forces et des pressions extérieures à leur propre travail, à savoir :

- de la société,
- des employeurs, clients et financeurs,
- des collègues,
- des personnes et groupes sur lesquels portent ses travaux.

En exerçant ses responsabilités, chaque statisticien doit rester sensibilisé au fait que ses actions sont cohérentes avec les intérêts de chaque groupe et qu'elles ne favorisent pas un groupe au détriment des autres. Il doit aussi veiller à ce que ces actions n'entrent pas en conflit avec un quelconque des principes.

Les principes sont accompagnés de courts commentaires sur les conflits et difficultés découlant de leur mise en œuvre. Dans la version électronique en anglais de la Déclaration, un lien est inséré pour chaque principe éthique qui permet à ceux qui le souhaitent d'approfondir les sujets. De même, la bibliographie fournie après les commentaires permet à ceux qui le souhaitent d'approfondir les sujets traités en accédant à des textes plus détaillés.

LES VALEURS PROFESSIONNELLES PARTAGÉES

Nos valeurs professionnelles partagées sont le respect, le professionnalisme, l'honnêteté et l'intégrité

1. Respect

Nous respectons la vie privée des personnes et l'assurance de confidentialité qui leur est donnée.

Nous respectons les populations auprès desquels nous collectons des données et prenons garde aux torts qui pourraient leur être faits par un usage inadéquat ou impropre des résultats.

Nous ne devons pas dissimuler ou critiquer à tort le travail fait par d'autres.

2. Professionnalisme

La valeur de professionnalisme implique responsabilité, compétence, expertise et jugement étayé.

Nous travaillons à comprendre les besoins des utilisateurs et à développer des réponses adéquates.

Nous utilisons notre savoir statistique, les données et nos analyses pour le bien commun au service de la société.

Nous mettons tout en œuvre pour collecter et analyser les données avec la plus grande qualité possible. Nous évaluons leur qualité qu'elles soient collectées par des recensements, des enquêtes ou toutes autres sources, en utilisant les cadres d'analyse de qualité disponibles.

Nous sommes responsables de l'adéquation des données et des méthodes mises en œuvre avec les buts poursuivis.

Nous mettons en œuvre des dispositions qui visent à assurer l'acceptabilité sociale d'utiliser les données que nous envisageons d'utiliser pour les objectifs statistiques poursuivis (cela concerne également les appariements de données).

Nous discutons avec objectivité des questions posées et mettons tout en œuvre pour contribuer à y trouver des solutions.

Nous respectons la loi et travaillons à changer les lois dont nous pensons qu'elles sont une entrave à la bonne pratique statistique.

Nous tenons nos connaissances à jour dans notre propre champ statistique comme dans les champs auxquels nous appliquons nos méthodes.

Nous développons de nouvelles méthodes le cas échéant.

Nous n'acceptons pas de mission pour lesquelles nous avons un évident conflit d'intérêt.

Nous nous comportons de façon responsable vis-à-vis de nos employeurs.

3. Honnêteté et intégrité

Les valeurs d'honnêteté et d'intégrité se traduisent dans nos processus de travail qui reposent sur l'indépendance, l'objectivité et la transparence.

Nous produisons les résultats statistiques en mettant en œuvre notre science et ne nous laissons pas influencer par la pression de responsables politiques ou des financeurs de nos travaux.

Nous utilisons en toute transparence nos méthodologies statistiques, y compris en recourant lorsque c'est possible aux logiciels libres pour permettre la reproductibilité, et nous rendons publiques ces méthodologies.

Nous faisons tout notre possible pour produire des résultats qui rendent compte des phénomènes observés de façon impartiale.

Nous présentons les données et les analyses avec honnêteté et de façon ouverte, et les accompagnons des informations quantitatives et qualitative quant aux limites de leur pertinence.

Nous sommes responsables de nos actes.

Nous respectons la propriété intellectuelle.

En tant que scientifiques, nous approfondissons les idées nouvelles apparaissant prometteuses et écartons celles qui ne s'avèrent pas valides.

Nous travaillons à la cohérence logique et à l'adéquation pratique de nos données et de nos conclusions.

Nous accordons de la valeur aux critères d'évaluation objectifs et bien établis.

LES PRINCIPES ÉTHIQUES

1. S'attacher à respecter l'objectivité

Les statisticiens doivent s'attacher à être objectifs sans crainte ni esprit partisan, en choisissant et en utilisant les méthodes permettant de produire les meilleurs résultats possibles, prenant en compte des facteurs tels que la précision et l'actualité. Ils doivent s'assurer que les données utilisées dans l'analyse sont adéquates. Ils doivent s'assurer qu'ils ont à disposition les connaissances thématiques requises. Quels que soient les résultats, ils doivent les présenter tous de façon ouverte, complète et transparente. Ils doivent indiquer les limites de la pertinence des résultats par les informations quantitatives et qualitatives adéquates. Les statisticiens doivent être particulièrement attentifs à la présentation de résultats allant à l'encontre de ce qui serait préféré. Le statisticien doit mettre en garde contre toute interprétation ou utilisation erronée prévisible. Si une telle interprétation ou utilisation erronée se produit, il doit prendre des initiatives pour informer les utilisateurs potentiels. Les résultats doivent être diffusés au profit de la plus large population possible, tout en prenant garde à ne porter tort à aucun groupe particulier de la population.

2. Expliciter les obligations et les rôles

Les obligations respectives des employeurs, des clients, des financeurs et des statisticiens quant à leurs rôles et leurs responsabilités vis-à-vis des questions d'éthique doivent être explicitées et pleinement comprises. Lorsqu'ils apportent des avis ou des conseils, les statisticiens doivent veiller à rester dans leur domaine de compétences et rechercher le cas échéant des conseils auprès des personnes disposant de l'expertise appropriée.

3. Évaluer avec impartialité les diverses options

Les statisticiens doivent examiner les diverses méthodes et procédures à leur disposition et fournir à leur employeur, leur client ou leur financeur une évaluation impartiale des mérites et des limites respectives des diverses options et indiquer la méthode qu'ils se proposent de suivre.

4. Prendre en considération les intérêts contradictoires

Les statisticiens évitent les missions pour lesquelles ils ont un conflit d'intérêt financier ou personnel dans le résultat du travail.

Les conséquences vraisemblables de la collecte et de la diffusion des divers types de données, ainsi que des résultats, doivent être prises en compte et examinées.

5. Éviter tout résultat prédéterminé

Toute demande visant à établir un résultat prédéterminé à partir d'une enquête statistique proposée doit être rejetée, de même que des conditions contractuelles liées à une telle exigence.

6. Protéger les informations d'accès privilégié

Les statisticiens doivent garder confidentielles les informations auxquelles ils ont accès pour réaliser leur travail. Cette interdiction de divulgation ne doit toutefois pas être étendue aux méthodes et procédures statistiques utilisées pour conduire le travail ou produire les informations publiées.

7. Faire preuve de compétence professionnelle

Les statisticiens doivent chercher en permanence à mettre à jour leurs connaissances et compétences professionnelles et à se tenir informés des développements technologiques, des procédures et des normes attachés à leur domaine ; ils doivent encourager leurs collègues à faire de même.

8. Assurer la confiance dans la Statistique

Afin de susciter et de maintenir la confiance du public, les statisticiens doivent veiller à présenter de façon précise et correcte les résultats, y compris quant à leur pouvoir explicatif. Il revient aux statisticiens d'attirer l'attention des utilisateurs potentiels sur les limites de fiabilité et de pertinence des résultats, en fournissant les informations quantitatives et qualitatives adéquates.

9. Exposer et évaluer les méthodes et les résultats

Le public doit pouvoir accéder à une information appropriée, y compris sur les logiciels libres, afin de permettre une évaluation indépendante des méthodes, des procédures, des techniques et des résultats.

10. Faire connaître les principes éthiques

Lors de la collaboration avec des collègues et d'autres personnes de la même discipline ou d'autres disciplines, il est nécessaire et important de s'assurer que les principes éthiques des statisticiens sont clairement compris par tous les participants et qu'ils sont correctement pris en compte dans la recherche.

11. Assumer la responsabilité de l'intégrité de la discipline

Les statisticiens sont soumis aux règles morales générales de la démarche scientifique et académique : ils ne doivent pas induire en erreur ou sciemment dénaturer les travaux scientifiques de leurs collègues, ou mettre d'obstacles à ce que soient rapportés des pratiques inappropriées, ou entraver les recherches scientifiques et académiques menées par d'autres.

12. Protéger les intérêts des sujets

Les statisticiens se doivent de protéger les personnes autant que faire se peut contre des effets potentiellement nuisibles de leur participation aux investigations menées, que ce soit comme individus et comme groupes. Cette responsabilité n'est en rien diminuée par l'accord explicite de participation donné par les sujets ou si cette participation résulte d'une obligation légale. Le caractère potentiellement intrusif des questionnaires de certaines enquêtes statistiques, y compris par l'utilisation d'autres données et l'appariement de fichiers, rend indispensable qu'elles soient entreprises avec les plus grandes précautions, qu'elles soient pleinement justifiées par des besoins réels et que les divers participants soient informés du mieux possible. Pour autant que cela se puisse, les enquêtes doivent reposer sur un consentement éclairé. Dans tous les cas, l'identification de tous les enquêtés et les déclarations des répondants doivent être gardés confidentiels. Des mesures appropriées doivent être prises pour ne pas diffuser des données statistiques sous une forme qui permettrait de divulguer ou de déduire l'identité d'un répondant.

NOTE DE CONTEXTE

L'engagement de l'Institut International de Statistique dans l'élaboration d'une déclaration d'éthique professionnelle s'étend sur des décennies. Le Bureau de l'Institut, en réponse aux démarches de ses membres et sur proposition du « *Comité de l'Institut sur les directions futures* », avait créé pendant la 42^{ème} session de l'IIS de 1979 à Manille, un comité en charge de proposer un code d'éthique pour les statisticiens. Le code préparé par ce comité ¹ a été accepté par l'Institut pendant la célébration de son centenaire en 1985, avec l'adoption par l'Assemblée Générale de l'IIS de la résolution suivante, le 21 août 1985 :

- reconnaissant que l'objectif de la Déclaration d'éthique professionnelle des statisticiens est de présenter des valeurs professionnelles partagées et des expériences qui s'y rattachent pour fournir des guides pour l'action plutôt que des règles ;
- adopte la Déclaration comme affirmation des préoccupations de ses membres en ces matières et de sa volonté de promouvoir un savoir et un intérêt pour les questions d'éthique professionnelle au sein de la communauté statistique mondiale ;
- décide d'envoyer la déclaration à tous les membres de l'IIS et de ses sections et de la diffuser de façon approprié à toute la profession statistique ;
- félicite le comité responsable de l'élaboration de la déclaration pour le travail minutieux, efficace et couronné de succès qu'il a accompli pendant ces cinq dernières années.

Le temps passant, l'Institut s'est posé la question d'une mise à jour de la déclaration. En juillet 2006, le comité exécutif a demandé à son Comité permanent sur l'éthique professionnelle² de reprendre la déclaration de l'IIS et, « si le besoin s'en manifestait, (à proposer) des mises à jour de la déclaration de l'IIS ». C'est ce que le comité a fait. Le comité exécutif a expressément invité son Comité d'éthique professionnelle à réexaminer la déclaration de l'IIS et, "si l'occasion se présente, (à proposer) des mises à jour de la Déclaration de l'IIS". C'est ce que le Comité a fait. Un document révisé a été préparé pour une réunion tenue à Paris en mars 2007, accueillie par l'INSEE. Elle a été suivie d'une réunion ouverte lors de la Session de l'IIS à Lisbonne en août 2007, au cours de laquelle les résultats de tous ces efforts ont été présentés aux participants pour recueillir leurs commentaires et réactions. Bien qu'il y ait eu accord sur de nombreux points, un certain nombre de suggestions ont été formulées, ce qui se traduit par l'ajout d'une section sur les valeurs professionnelles partagées et par une réorganisation et une combinaison de plusieurs des principes éthiques qui découlent de ces valeurs. La nouvelle version a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'IIS de 2010.

Si le contenu de la déclaration de 2010 reste largement valable, l'utilisation croissante d'une diversité de sources de données, l'appariement de fichiers et le développement des traitements informatiques basés sur des méthodes statistiques lourdes a nécessité les mises à jour introduites en 2023 ³.

En accord avec l'esprit et la lettre des versions précédentes, l'Institut International de Statistique présente cette mise à jour de la Déclaration sur l'éthique professionnelle, avec l'espoir maintenu et la conviction que le nouveau document aidera les collègues à travers le monde à accomplir leurs objectifs professionnels et à remplir leurs responsabilités.

1- Le Comité a été présidé par Roger Jowell. Ses membres étaient W. Edwards Deming, Arno Donda, Helmut V. Muhsam et Edmund Rapaport, auxquels se sont ensuite joints Edmundo Berumen-Torres, Gilbert Motsemme et René Padieu.

2- Le Comité ayant mené la révision de 2010 était composé de : David Morganstein (Président), Margo Anderson, Edmundo Berumen, Stephen E. Fienberg, Fred Ho, Roger Jowell, Denise Lievesley, Olav Ljones, Bill Seltzer et Jan Robert Suesser. Le Comité a reçu une aide importante d'un Groupe Consultatif sur les questions d'éthique composé de Jean-Louis Bodin, Oliver J.M. Chinganya, Howard Gabriels, Dan Levine, René Padieu, Hrachya Petrosyan et Norbert Victor.

3- Pour la révision de 2023, la composition du Comité a été la suivante : Walter Radermacher (Président), Jairo Arrow, Misha Belkindas, Ayse Bilgin, Albina Chuwa, Hing Wang Fung, Saleha Habibullah, Sibylle v.Oppeln-Bronikowski, Victor Pérez-Abreu, Eric Rancourt, Jan Robert Suesser, Silke Stapel-Weber, Teresita Evelina Terán, Dennis Trewin (Coordinateur pour la révision de la Déclaration), Nikos Tzavidis, Gabriella Vukovich